

Enfin ! une délégation du SNESUP reçue au Ministère (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, rue Descartes)

Jean Fabbri, Michèle Gabert, Isabelle Krzywkowki, Michelle Lauton et Francis Morel ont abordé un très large éventail de problèmes avec Daniel Vitry, directeur adjoint du cabinet et Maurice Gross, conseiller du ministre pour la recherche.

Nous avons souligné les contradictions entre les déclarations du Président Chirac sur la recherche (y compris le 14 juillet) et le silence sur les questions décisives de formation dans l'enseignement supérieur... comme le décalage entre les proclamations d'intention sur la « concertation avec les organisations syndicales » de Gilles de Robien et la réalité de cette entrevue très tardive au Ministère, alors que n'est pas encore confirmée la rencontre avec les 2 ministres sur la Loi « Recherche », rencontre annoncée pour le 21 juillet avec l'ensemble des organisations syndicales, SLR, la CPU, la CDEFI, la CGE, la CPU-CNU, le CNRS, l'INSERM....

Au fil de l'échange nous avons abordé 7 grandes questions :

1) Instances et démocratie : Daniel Vitry convient avec nous que les sessions du CNESER se tiennent trop tard (jusqu'en fin juillet pour des décisions applicables en septembre) et qu'il s'agit de dysfonctionnements et s'informe des cas où les avis du CNESER n'ont pas été suivis. Il s'engage à rappeler aux recteurs que les instances régionales que sont les CAEN doivent statutairement être réunies régulièrement (y compris dans leur mission d'avis sur les dispositifs d'enseignement supérieur dans chaque académie). Nous abordons de nombreuses autres situations d'entorses à la démocratie (nomination dans certaines Ecoles d'ingénieurs comme l'INSA de Rouen, l'ENSAM de Cluny, ...) et de décisions arbitraires (EIVL de Blois) très contestées. Sur ces derniers points, aucune réponse hormis le sibyllin « on peut résister aux pressions ».

2) Loi « Recherche » : tout est entre les mains des ministres, il nous est cependant confirmé que la détermination du SNESUP et de la communauté scientifique de voir déchargés les nouveaux Maîtres de Conférences d'une moitié de leur service en début de carrière est l'une des raisons du nombre annoncé des recrutements pour 2006 et 2007. Aucun engagement n'est pris en revanche sur la réduction des services des enseignants-chercheurs à 150 h.

3) IUFM : À nos demandes renouvelées d'un cadrage national, d'un calendrier, d'un fléchage des moyens, Daniel Vitry concède qu'on ne peut se contenter d'une approche – et de dérives – locales. Il évoque la nécessité d'un « schéma général » discuté dans les mois à venir avec tous les acteurs (dont la Commission Enseignement de la CPU,...) et conduit par le Ministère. Il ne répond pas à notre question sur la « mention complémentaire » apparue dans certains CAPES, mais M. Gross reconnaît que cela peut aller dans le sens de la bivalence.

4) Formations : À notre exposé, qu'il connaît, dit-il, des travers du LMD : manque de lisibilité des formations, mise en cause de

filières (IUP, etc...), suppression d'enseignements, absence réelle de progrès dans la mobilité des étudiants tant en France qu'à l'étranger... Daniel Vitry réplique que les arrêtés de 2002 étaient incomplets et qu'il y a effectivement, au nom de l'intérêt des étudiants et de leur insertion ultérieure, un diagnostic à faire et « un coup de peigne à donner ». Il indique que le moment est venu d'un bilan local et global pour lequel le CNESER est un point de passage. Et que l'on va « redevenir raisonnables, recadrer un peu tout cela », sans retenir le terme de pause.

La question des moyens et de la réforme du « SANREMO », critère actuel de répartition des budgets, est selon lui seconde. Nous insistons sur les conséquences immédiates de ces financements très insuffisants : enseignements obligatoires non assurés dans certains cas, réduction ou suppression d'enseignements existants, voire leur regroupement par sites (par exemple les langues pour non-spécialistes) selon une suggestion inquiétante de M. Gross.

5) Les emplois : nous demandons une clarification sur les termes de la « Circulaire Emploi » qui cadre les demandes de postes des établissements et déplorons les annonces gouvernementales qui couplent les créations d'emplois arrachés par les luttes et les pôles de compétitivité. Il nous est répondu qu'il n'y aura « ni forfait, ni proportionnalité » : transparence des critères... et pas 100 % des moyens nouveaux au titre de la recherche. Les critères des besoins pour l'enseignement seront eux aussi pris en compte.

6) Précarité : nous signalons que la précarité s'est reconstituée et qu'aucun dispositif nouveau n'est envisagé. Alors même que la loi Sapin a été très peu appliquée dans le supérieur pour les enseignants. Rien de neuf dans les propos du ministère qui se félicite d'avoir quelque peu abondé les dispositifs existants... qui, selon nous, ne sont pas de nature à rétablir la confiance ni à ouvrir des perspectives motivantes d'emplois pour attirer les étudiants vers les métiers de la recherche. Aucune réponse ne nous est faite sur la demande d'une programmation pluriannuelle, ni sur le statut de fonctionnaire stagiaire ou l'aménagement des services pour les enseignants préparant un doctorat. M. Gross signale simplement que le ministère va demander aux écoles doctorales de justifier le suivi de leurs doctorants.

7) Droits, libertés et statuts : nous demandons à nouveau que s'achève sans délai le processus d'intégration des assistants (il en « reste » 200 environ) et signalons des situations qui demandent vigilance et attention du ministère : interventions abusives mettant en cause des nominations statutaires, situations de plusieurs collègues de l'Université de Corse. La délégation soutient la démarche de ces collègues en demandant au Ministre de diligenter une inspection de l'IGAENR. M. VITRY, conscient des problèmes de cette université, envisage de donner suite à cette demande.

Paris le 18 juillet 2005

Sarkosy pour une recherche à l'anglo-saxonne !

Notre ministre de l'intérieur (et du reste) a pris position pour le modèle américain de la recherche lors de sa visite au Gépôle d'Evry ce 12 juillet. Vous lirez [ici la réaction](#) du SNESUP à ces propos libéraux en diable !

Pôles de compétitivité : 67 élus à ce dispositif concerté avec les régions & le privé

Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire a rendu publique la liste (+ grande que prévue !) des dossiers retenus comme pôles de compétitivité, mais ANR & AII se voient consacrées par ce dispositif. Voir [communiqué](#) du SNESUP.